

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 7 juillet 2026

Convocation du 1^{er} juillet 2026

N° 2026_07_003

Objet : Administration Générale – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Propositions pour la désignation des contribuables

Le 7 juillet 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas, salle communale, sous la présidence de Luc PICHON, Président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Béatrice MOREAU, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Bernard CHARNAY à Antoine ALBERTI, Jocelyne CHARRON à Jean-Yves MARAINE, Valérie DEVUN à Nicolas CLEMENT, Denise GARCIA à Jean-François DEGORE, Laura JACQUET à Luc PICHON, Jean-Yvon MAUDUIT à Vincent CERVINO, Laurent UGHETTO à Samy CHEMELLALI, René UGHETTO à Yves TESTUT

Absents : Delphine CHLIEH, Robert GUERRAIRI

Secrétaire de séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1650 relatif à la commission intercommunale des impôts directs ;

Considérant que cette commission est composée de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par l'organe délibérant ;

Considérant que cette liste doit comporter un nombre double de noms par rapport aux commissaires à désigner ;

Il est rappelé que :

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est transmise au Directeur départemental des finances publiques de l'Ardèche ;

Celui-ci procède à la désignation de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts ;

La durée du mandat des commissaires est identique à celle du mandat de l'organe délibérant de la communauté.

Les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgées de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;

- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, conformément au 2° de l'article 1650 du Code général des impôts, les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1650,

Décide d'arrêter la liste des contribuables proposée au Directeur départemental des finances publiques de l'Ardèche en vue de la constitution de la commission intercommunale des impôts directs, dans le respect des conditions et modalités fixées ci-dessus.

Précise que la liste est arrêtée à 33 propositions compte tenu du manque de propositions des communes membres :

- | | |
|--|--|
| - Jean-Christian Bruyère, Balazuc | - Mylène Boule, Saint Alban Auriolles |
| - Sylvie Cheyrezy, Bessas | - Olivier Clavel, Vallon Pont d'Arc |
| - Frédéric Toulouze, Chauzon | - Chantal Capelle, Chauzon |
| - Jean-François Audoyer, Grospierres | - Colette Vinard, Grospierres |
| - Olivier Bertrand, Labastide de Virac | - Jean-Sébastien Giner, Salavas |
| - Gérard Marron, Labeaume | - Hervé Ozil, Lagorce |
| - Laurence Brun, Lagorce | - Sylvie Eberlan, Lanas |
| - Brigitte Michel Beautheac, Lanas | - Richard Alzas, Orgnac l'Aven |
| - Yvette Darnoux, Pradons | - Romuald Ramon, Pradons |
| - Jean-Yvon Mauduit, Rochecolombe | - Guy Clément, Ruoms |
| - Valerie Devun, Saint Alban Auriolles | - Laurent Longis, Saint Alban Auriolles |
| - Carmen Brot, Saint Maurice d'Ardèche | - Stéphane Paenen, Saint Maurice d'Ardèche |
| - Laura Jaquet, Salavas | - Sylvie Honoré, Salavas |
| - Yvon Ventalon, Sampzon | - Franck Chabaud, Vagnas |
| - Véronique Pansier, Vagnas | - Laurent Ughetto, Vallon Pont d'Arc |
| - Dominique Charon, Vogüé | - Pierre Bellanger, Vogüé |
| - Yves Testut, Orgnac l'Aven | |

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Sylvie CHEYREZY